

**Assemblée générale**

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
23 décembre 2009
Français
Original: anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 9^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 14 octobre 2009, à 10 heures.

Président : M. Al-Nasser (Qatar)
puis : M. Petkus (Vice-Président) (Lituanie)
puis : M. Al-Nasser (Qatar)

Sommaire

Point 39 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*suite*)

Point 34 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-55762 (F)

**Merci de recycler**

La séance est ouverte à 10 h 20

Point 39 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite) (A/C.4/64/L.5 et L.7)

Projet de décision concernant la question de Gibraltar (A/C.4/64/L.5)

1. *Le projet de décision A/C.4/64/L.5 est adopté.*

Projet de décision concernant la question du Sahara occidental (A/C.4/64/L.7)

2. *Le projet de résolution A/C.4/64/L.7 est adopté.*

3. **M. Loulichki** (Maroc), parlant pour expliquer sa position concernant le projet de résolution qui vient être adopté, se félicite du consensus réalisé à la Quatrième Commission pour la troisième année consécutive. Le projet résulte d'un accord fraternel et fructueux entre les délégations marocaine et algérienne et réaffirme le soutien unanime de la communauté internationale aux négociations conduites sous les auspices de l'ONU. L'orateur exprime l'espoir que l'esprit de compromis et de coopération qui s'est soldé par ce consensus débouchera sur un engagement plus actif de toutes les parties lors de la reprise des pourparlers de Manhasset. Un tel changement d'attitude ne manquera pas d'avoir un impact positif sur les relations bilatérales et, en fin de compte, donnera un nouvel élan à l'édification du Maghreb arabe.

4. **M. Lidén** (Suède), parlant pour expliquer sa position au nom de l'Union européenne; des pays candidats Croatie, Ex République yougoslave de Macédoine et Turquie; des pays du processus de stabilisation et d'association Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro et Serbie; ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la République de Moldova et de l'Ukraine, se félicite de l'adoption du projet de résolution par consensus et rend hommage aux parties pour leurs efforts.

5. L'Union européenne réaffirme son soutien total aux efforts du Secrétaire général et de son Envoyé personnel en faveur de la réalisation d'une solution politique permettant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Elle se félicite des négociations en cours et de l'engagement des parties en faveur du dialogue. Toutefois, elle s'inquiète toujours des

incidences du conflit sur la sécurité et la coopération dans la région.

6. Elle se félicite de la visite du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et encourage les parties à collaborer avec lui dans la mise en oeuvre du programme de mesures de confiance du HCR. À ce propos, elle apprécie la volonté des partis d'étudier la possibilité d'organiser des visites de famille par voie terrestre.

7. **M^{me} Pedros-Carretero** (Espagne), se référant au projet de résolution VI, figurant au document A/64/23 (chap. XII), dit que l'Espagne s'est ralliée au consensus et soutient l'application du principe de l'autodétermination aux territoires inclus dans la résolution d'ensemble.

8. Dans le même temps, elle considère que le principe de l'autodétermination n'est pas le seul principe pertinent dans la décolonisation des territoires autonomes. Il existe des cas, y compris Gibraltar, sur lequel une décision spécifique vient être adoptée par consensus, où il convient d'appliquer le principe de l'intégrité territoriale conformément à diverses résolutions de l'Assemblée générale.

9. Dans la décolonisation de ce territoire, l'Espagne est très désireuse de reprendre les négociations avec le Royaume-Uni, conformément au mandat de l'Assemblée générale, en vue de trouver une solution concertée qui tient compte des intérêts de Gibraltar.

Point 34 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (suite) (A/64/21 et A/64/262)

10. **M. Mori** (Japon) exprime son appréciation au Département de l'information pour sa couverture des questions prioritaires examinées par l'ONU, telles que le changement du climat, la grippe A (H1N1) et l'égalité des sexes et pour le renforcement de ses activités d'information par le biais des centres d'information dans le monde, y compris à Tokyo. Il salue également les efforts qui visent à renforcer l'efficacité du Département et à rationaliser les opérations des centres d'information des Nations Unies.

11. Pendant la période visée par le rapport, le Secrétaire général s'est rendu au Japon et a rencontré des dirigeants politiques pour examiner des questions mondiales et régionales comme la République populaire démocratique de Corée, la réforme de

l'ONU, y compris la réforme du Conseil de sécurité, le désarmement et la prolifération nucléaire, et la coopération dans la lutte contre la piraterie. Il a également rencontré des représentants du secteur privé, des étudiants et des universitaires, des représentants de l'opinion publique, des médias et des partis politiques et a souligné le rôle important joué par le Japon et l'ONU dans la solution des problèmes du monde.

12. Le Japon renforcera sa coopération avec l'ONU et continuera à soutenir le Département.

13. **M. Walzer** (Israël) remercie le Département de ses efforts en faveur de la commémoration de l'Holocauste dans le monde entier. En collaboration avec les groupes de la société civile qui ont travaillé avec des institutions et des experts éminents dans le domaine de l'Holocauste et des études du génocide, le Département informe les générations futures des dangers posés par la haine, l'intolérance et l'antisémitisme. L'orateur met en relief la série de séminaires conduits sous le titre « désapprendre l'intolérance » et le projet « Des empreintes pour l'avenir », qui ont été créés pour assurer que les nouvelles générations tirent les leçons de l'Holocauste. Il est encourageant qu'en plus de la commémoration de l'Holocauste, on prenne également des initiatives destinées à empêcher que des atrocités analogues soient commises ailleurs à l'avenir.

14. Les activités de sensibilisation menées par le Département illustrent, entre autres, l'évolution du rôle d'éducation de l'ONU au XXI^e siècle et représente un exemple édifiant de la coopération entre l'ONU et Israël. Les activités du Département qui visent à commémorer l'Holocauste et à en tirer les leçons devraient être soutenues par d'autres États Membres.

15. Dans le cadre d'une initiative israélienne de longue date destinée à informer le public des principales activités de l'ONU, la délégation israélienne renouvelle son invitation au Département d'ouvrir un centre d'information dans son pays pour promouvoir le dialogue et la coopération dans la région. Le statut unique d'Israël en tant que démocratie multilingue et multiculturelle et en tant que lieu de naissance des trois grandes religions monothéiques du monde offre une occasion unique au Département.

16. État jeune qui a attiré des immigrants de beaucoup de nations, Israël dispose d'une grande expérience en matière de technologies de pointe et souhaite vivement la partager avec la communauté

internationale plus large et avec ses voisins immédiats, en particulier en vue de combler l'écart technologique et numérique.

17. Toutefois, la délégation israélienne est déçue de l'image partielle, tendancieuse et fautive de la situation sur le terrain au Moyen-Orient diffusée par le Programme spécial d'information sur la question de Palestine. En attendant l'adoption d'une approche plus équilibrée, le Gouvernement israélien ne participera pas aux séminaires organisés dans le cadre du Programme.

18. **M. Rodriguez** (Pérou), réitérant l'attachement de son pays à la liberté d'expression et de la presse, dit que le Pérou condamne les attaques contre les journalistes dans les zones de conflit.

19. Il faut concentrer les efforts sur l'établissement et la consolidation d'un réseau de centres nationaux d'information chargés de diffuser le message de l'Organisation de manière claire et coordonnée. Comme les centres d'information régionaux et nationaux sont le moyen de suivre l'opinion publique dans le monde entier, il faut leur affecter des ressources suffisantes afin qu'ils puissent accomplir leur mission de manière efficace. Le Pérou soutient la mise en place d'un système stratégique destiné à concentrer les activités d'information sur des questions mondiales comme le changement du climat, les crises économiques et financières mondiales et leur impact sur le développement, ainsi que la pandémie de la grippe A (H1N1).

20. Se félicitant des résultats positifs de l'atelier sur les communications stratégiques organisé à l'intention des spécialistes de la communication de l'Afrique à Abuja, l'orateur dit que cette manifestation devrait être reproduite dans d'autres régions, y compris la sienne, afin de promouvoir la cohérence et l'efficacité et d'échanger les pratiques optimales et les enseignements tirés.

21. Le Centre d'information des Nations Unies à Lima collabore avec des organismes officiels, des institutions privées et publiques et des universités pour sensibiliser la population aux problèmes mondiaux qui se répercutent sur le pays. L'orateur félicite le Département de ses efforts en faveur de la participation de centaines de jeunes gens du monde entier aux conférences « L'ONU mise en scène » organisées dans le monde entier. De telles manifestations aident à façonner les opinions des jeunes citoyens et à les

rendre conscient des questions de fond examinées par l'ONU.

22. L'orateur réitère l'importance qu'il y a à traiter les langues officielles de l'ONU de manière égale et demande que les articles du Centre d'actualités de l'ONU et les communiqués de presse concernant les réunions publiques soient publiés non seulement dans les deux langues de travail, mais dans les six langues officielles.

23. **M^{me} Ataeva** (Turkménistan) dit que le Département doit diffuser en temps utile des informations objectives sur les événements mondiaux et demande qu'une plus grande publicité soit accordée aux efforts de l'ONU en faveur de la prévention des conflits, puisque sa diplomatie tranquille passe généralement inaperçue. Elle attire l'attention sur la décision prise en 2007 de créer un Centre régional des Nations unies de diplomatie préventive pour l'Asie centrale à Ashgabat. Le Centre joue d'ores et déjà un rôle actif en organisant des réunions régionales au niveau le plus élevé. Ses efforts doivent être soutenus par les médias.

24. L'orateur note le travail fructueux accompli par le Centre d'actualités de l'ONU en langue russe et sa très grande valeur, notamment pour les pays qui n'ont pas de journalistes accrédités auprès de l'Organisation. Le Turkménistan se félicite de la couverture, par le Département, de la résolution de l'Assemblée générale parrainée par le Turkménistan sur le transit stable et sûr de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale.

25. **M^{me} Millard-White** (Trinité-et-Tobago), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), félicite le Département de ses activités de proximité auprès des étudiants, des groupes de jeunes, des organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile concernant les diverses activités dans lesquelles l'Organisation est engagée, y compris l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, les droits de l'homme et le VIH/sida, ainsi que de la mise en relief et de la diffusion d'informations sur les activités de l'ONU dans des domaines comme la crise économique et financière actuelle, les crises énergétique et alimentaire et le changement du climat.

26. Comme la plupart des membres de la CARICOM sont des petits États insulaires en développement

vulnérables au changement du climat, ils sont très attachés au succès de la Conférence des Nations Unies sur le changement du climat prévu à Copenhague en décembre 2009.

27. Bien que l'Internet soit désormais le principal moyen de communication, il ne faut pas oublier que pour la vaste majorité des peuples du monde en développement, la presse et les médias électroniques traditionnels, y compris la radio, demeurent le principal moyen de transmission et de réception de l'information. La CARICOM soutient la production et la diffusion continues de bulletins d'information quotidiens et de programme mensuel sur les activités de l'ONU par le biais de stations radio sur toutes les îles, y compris les territoires non autonomes. La CARICOM se félicite également de la distribution directe par satellite et par Internet aux radiodiffuseurs du monde entier des documents du Département, et le Centre d'information à Port of Spain tire partie de cette ressource pour ses émissions.

28. Toutefois, la CARICOM s'inquiète du manque d'informations sur la décolonisation diffusées aux territoires non autonomes, et souhaite que des mesures appropriées soient prises à cet égard. Le Département doit présenter des informations sur l'état de ses programmes radio pour les Caraïbes et sur la couverture et la diffusion des programmes de télévision sur la région par la télévision de l'ONU.

29. Le Centre d'information des Nations unies pour les Caraïbes dessert 19 États Membres anglophones et parlant néerlandais de la sous-région de la CARICOM. Malgré sa vaste couverture géographique de quelque 3 millions de km² et d'une audience potentielle de 6,8 millions de personnes, il ne compte que six fonctionnaires, auxquels il faut rendre hommage pour la diffusion d'informations sur l'ONU et l'établissement de partenariats avec les médias.

30. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago continue à prendre à sa charge le loyer du Centre d'information, ce qui permet à celui-ci d'utiliser le crédit budgétaire annuel de l'ONU pour mener ses activités de communication de manière plus efficace. À ce propos, l'orateur dit que la CARICOM invite une nouvelle fois le Département à élargir sa représentation dans la région en affectant des fonctionnaires de l'information nationaux au bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Kingston pour servir les Caraïbes septentrionales et

orientales. En effet, il faut passer en revue constamment l'affectation de personnel et de ressources financières aux centres d'information dans le monde en développement et doter le Département de ressources adéquates afin qu'il puisse exercer efficacement ses responsabilités dans tous les pays en développement.

31. *M. Petkus (Lituanie), Vice-président, assume la présidence.*

32. **M. Martono** (Indonésie) dit que le Département de l'information devrait tirer parti de ses compétences et de ses moyens étendus de diffusion pour aider à combattre les préjugés et les divergences entre les nations, les peuples et les religions. Il faut toujours protéger le droit universel à la liberté d'expression, mais ce droit doit être utilisé de manière responsable pour encourager la paix et la tolérance. Le Département peut jouer un rôle vital en sensibilisant les médias du monde à la nécessité de la lutte contre les stéréotypes et de leur élimination.

33. L'orateur invite le Département à continuer à exécuter le Programme spécial d'information sur la question de Palestine. Le sort du peuple palestinien, occupé et assiégé en violation des normes du droit international, doit être porté à la connaissance du public en vue d'y sensibiliser le monde. À cette fin, l'Indonésie a accueilli la réunion des Nations unies sur la question de la Palestine pour l'Asie et le Pacifique suivie du Forum public de soutien au peuple palestinien.

34. En tant que pays contributeur de contingents, l'Indonésie reconnaît l'importance qu'il y a à utiliser les médias pour promouvoir le maintien de la paix et se félicite de la coopération croissante entre le Département de l'information et les départements des opérations de maintien de la paix, de l'appui aux missions et des affaires politiques.

35. La diffusion d'informations grâce à l'utilisation du plus grand nombre de voies de communication possibles, y compris les nouveaux média sociaux, ainsi que dans des langues autres que les six langues officielles de l'ONU, pour atteindre les audiences les plus diverses, constitue une évolution très positive. Néanmoins, les documents d'information sur les programmes de l'ONU seraient diffusés et acceptés plus largement si leur production et leur contenu incorporeraient davantage d'éléments locaux. À cette fin, on pourrait faire appel aux centres d'information

des Nations unies, qui jouent un rôle crucial, notamment dans les pays en développement, en ce qui concerne l'amélioration de l'image de l'Organisation de manière à renforcer le soutien international dont elle jouit.

36. **M. Badji** (Sénégal) dit que sa délégation souhaite mettre en relief le rôle central joué par le réseau des centres d'information des Nations Unies dans l'amélioration de l'image publique de l'Organisation et dans la diffusion de son message aux populations locales. Il faut donc doter ces centres, qui contribuent sensiblement au partage de l'information entre différentes communautés et permettent ainsi à la population locale de s'informer des idéaux de l'Organisation, des ressources suffisantes pour l'accomplissement de leur mission. Pour cette raison, le Sénégal a fait don au Centre d'information des Nations Unies des locaux qu'il occupe à Dakar.

37. Malgré les difficultés auxquelles il fait face, le Département de l'information continue de diffuser des informations sur les travaux et décisions de l'Assemblée générale et des autres organes de l'ONU dans toutes les langues officielles; il faut renforcer ses activités dans ce domaine afin de promouvoir le multilinguisme dans toutes les activités de l'Organisation. En outre, le Département a apporté un soutien digne d'éloges aux départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions en mettant au point des stratégies de communication qui permettent de fournir des informations exactes sur les nouvelles activités de maintien de la paix et de nombreux autres domaines prioritaires de ces deux départements. L'orateur se félicite également des partenariats dynamiques novateurs que le Département a établis, entre autres avec des ONG, les étudiants, des personnalités internationales, le secteur privé et les universités.

38. À ce propos, il espère que le Département conclura des accords analogues à ceux qu'il a signés avec des universités chinoises, espagnoles et russes pour la traduction gratuite dans d'autres langues officielles de l'ONU, car il ne doit ménager aucun effort pour combler l'écart croissant entre le nombre de pages Web en anglais et ceux utilisant une autre langue.

39. L'orateur se félicite du Programme spécial d'information du Département sur la question de Palestine et lui demande instamment de continuer à

accorder une attention spéciale à l'évolution de la situation à cet égard. Il devrait également continuer à offrir à sa coopération et son soutien aux organisations de la société civile palestinienne et à mobiliser la solidarité et le soutien de la communauté internationale au peuple palestinien, afin qu'il puisse exercer son droit inaliénable à vivre dans un État libre, indépendant et viable. Par conséquent, l'orateur engage toutes les délégations à appuyer les recommandations et décisions concernant le Programme spécial d'information du Département sur la question de Palestine.

40. Le Sénégal soutient fermement les conclusions figurant dans le rapport du Comité de l'information et demande que le projet de résolution correspondant soit adopté par le consensus traditionnel en vue de donner des orientations pour les travaux du Département. Ce dernier devrait non seulement suivre les recommandations que les États Membres ont formulées dans le rapport, mais également prendre en considération les inquiétudes exprimées par les délégations durant les délibérations de la Commission. Enfin, il est urgent de promouvoir un meilleur accès des populations du Sud à la technologie de l'information. Dans le cadre de cet effort, le Département devrait faire mieux connaître le Fonds de solidarité numérique, moyen essentiel de surmonter la « fracture numérique » entre le Nord et le Sud.

41. *M. Al-Nasser (Qatar) reprend la présidence.*

42. **M. Cato** (Philippines) félicite le personnel du Département de son rôle de porte-parole de l'ONU. Le Département a réussi à appeler l'attention du public sur les principaux problèmes posés par le développement et à l'informer de faits récents comme la crise économique mondiale et la pandémie de la grippe A (H1N1). L'orateur apprécie les progrès considérables accomplis par le Département, qui a répondu au défi posé par l'évolution rapide de l'environnement médiatique en suppléant à ses activités de communication par la presse, la radio et la télévision par l'emploi des nouveaux médias électroniques; mais le Département ne devrait pas oublier les besoins des pays en développement, notamment ceux sans accès facile aux nouvelles technologies.

43. Tout en se félicitant des efforts du Département en faveur du dialogue entre les civilisations, l'orateur regrette son manque de soutien au dialogue entre les religions et à la coopération pour la paix. À ce propos,

il attire l'attention sur le fait que l'Assemblée générale a créé, au sein du Département des affaires économiques et sociales, un groupe de coordination pour les questions concernant les relations entre les religions et les cultures.

44. Dans le domaine du maintien de la paix, le Département a réussi à donner une image positive des Casques bleus, non seulement dans les pays d'accueil, mais aussi dans le reste du monde. Ayant été élues à la Présidence de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2010, les Philippines espèrent pouvoir collaborer avec le Département en vue de sensibiliser davantage le public aux questions du désarmement et de la non-prolifération. Les Philippines ont mis en place leur propre stratégie de communication dans ces domaines en utilisant des personnalités locales pour diriger leur campagne; elles envisagent également d'utiliser les nouveaux médias sociaux pour alerter le public aux dangers posés par les armes de destruction massive.

45. **M. Chabi** (Maroc) se félicite des progrès accomplis par le Département, notamment en ce qui concerne l'élargissement de son audience et la communication du message de l'Organisation dans les domaines prioritaires pour la communauté internationale comme le maintien de la paix, le changement du climat et le développement durable. Une nouvelle ère de l'information est en train de s'ouvrir avec de nouvelles méthodes de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. Dans la société basée sur la connaissance, l'information est devenue encore plus précieuse, quoique éphémère. La délégation marocaine est encouragée par le fait que le Département a reconnu l'évolution de l'environnement et s'est positionné en tant qu'interface entre l'ONU et le public qui cherche à s'informer les activités de l'Organisation.

46. Dans ce contexte, les 63 centres d'information des Nations unies jouent un rôle crucial dans les activités du Département sur le terrain. Par exemple, en mars 2009, à l'occasion du 60^e anniversaire du maintien de la paix, le Centre d'information à Rabat a organisé un séminaire sur la contribution du Maroc aux opérations de maintien de la paix, et il entretient des partenariats fructueux avec plusieurs universités concernant des questions d'actualité comme les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le changement du climat.

47. Tout en rendant hommage au personnel du Département, la délégation marocaine souhaite souligner qu'il doit exercer ses fonctions en observant les normes éthiques les plus strictes et sans préjugés quelconques. Il félicite le Département de l'attention continue qu'il consacre au Programme spécial sur la question de Palestine.

48. Le multilinguisme est vital pour les travaux de l'ONU; néanmoins, la parité linguistique fréquemment exigée par les États Membres n'est pas encore une réalité. La délégation marocaine espère que le Département redoublera d'efforts à cet égard. Il devrait jouer un rôle encore plus vigoureux en encourageant un dialogue entre religions et civilisations.

49. Notant les efforts en faveur de l'établissement de directives et de procédures opérationnelles normalisées pour les périodes de crise, l'orateur dit que la mission spéciale du Département l'oblige à recourir de plus en plus fréquemment aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Par conséquent, il salue les efforts destinés à rendre la page Web de l'ONU plus facile d'accès. Dans le même temps, il est encourageant de noter que tout en se tournant vers l'avenir, le Département n'a pas oublié le passé. En tant qu'État africain, le Maroc félicite le Département d'avoir organisé la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

50. **M. Starčević** (Serbie), rappelant ses 14 années d'expérience en tant qu'ancien fonctionnaire du Département de l'information, y compris 9 années en tant que Directeur du Centre d'information des Nations Unies à Delhi, dit que le rapport du Secrétaire général montre combien le Département a accompli pendant le premier semestre de l'année pour mettre en relief les questions brûlantes, en particulier grâce aux activités des centres d'informations.

51. L'orateur est profondément convaincu de l'importance et de la valeur des centres d'information et a constaté les plus grands dégâts causés à l'Organisation depuis sa naissance, à savoir la fermeture de la plupart des centres d'information en Europe au nom de la rationalisation, bien que cette fermeture se soit soldée par des dépenses monumentales et la perte de biens appartenant à l'ONU, alors qu'il aurait été beaucoup moins cher de continuer leurs opérations. La présence d'un centre d'information des Nations unies est une marque de

distinction, équivalent à une ambassade de l'ONU, et l'orateur ne comprendra jamais comment les États Membres des pays d'accueil ont accepté cette fermeture sans protester.

52. Apparemment, la décision reposait largement sur la théorie selon laquelle les centres étaient importants pour les pays en développement, mais non pour les pays développés. En fait, ils sont importants pour les deux, pour différentes raisons. Ils ont aidé à répondre aux besoins spéciaux des pays en développement en matière d'information et de technologie de la communication en assurant une bonne diffusion de l'information, tout en renforçant l'image publique de l'ONU et en apportant ses messages aux populations locales. Dans les pays développés, c'est cette dernière tâche qui est la plus importante, à plus forte raison que le soutien à l'ONU baisse parfois dans le monde développé.

53. La doctrine des « pôles » a été avancée pour rendre la décision plus facilement acceptable; toute l'Europe serait couverte par le centre d'information à Bruxelles. Toutefois, en l'absence d'une présence continue dans les pays, il ne peut y avoir des activités d'information efficaces; sinon, les besoins du monde entier pourraient être satisfaits par le seul Siège de l'Organisation.

54. Pourtant, il existe une solution qui permet de ne pas augmenter les dépenses afférentes au maintien d'un réseau de centres d'information, voire de les réduire : la cohérence à l'échelle du système et la mise en commun des ressources. Les centres pourraient répondre aux besoins en matière d'information de l'ensemble des organismes des Nations unies présents dans le pays et le font généralement. Il n'y a donc aucune raison pour que chaque institution dispose de son propre fonctionnaire d'information; en échange, une part des dépenses afférentes à l'entretien de ces fonctionnaires pourrait servir à couvrir les dépenses de fonctionnement d'un centre d'information.

55. Pour terminer, l'orateur propose que la Commission renouvelle la pratique consistant à inviter les directeurs des centres d'informations à une séance afin qu'ils puissent présenter leurs réalisations et leurs résultats et répondre à toute question que les délégations souhaiteraient poser.

56. **M. Mana** (Cameroun), soulignant le rôle central joué par l'ONU dans les affaires mondiales, dit qu'il est important que le Département de l'information

continue à diffuser des informations sur les questions intéressant tous les pays du monde. Comme les sujets de préoccupation actuels de la communauté internationale sont la crise financière et le changement du climat, le Département devrait mettre ces questions en relief. En effet, les pays en développement continuent d'être affectés par la récession, qui rend la réalisation des OMD encore plus difficile. En outre, ces pays souffrent plus que le monde développé du changement du climat, bien qu'ils portent une moindre responsabilité pour les émissions de gaz de serre. Le Département devrait continuer à diffuser aux médias internationaux des informations concernant leurs problèmes et leurs aspirations. L'Afrique devrait bénéficier d'une attention soutenue à cet égard.

57. Quoique les progrès considérables des technologies de l'information et de la communication aient rapproché les pays et les cultures, la presse et la radio sont toujours nécessaires. Les nouvelles technologies fonctionnent à l'électricité, or l'Afrique est touchée plus que les autres régions par la crise mondiale de l'énergie.

58. Le Département devrait continuer à préconiser les valeurs de la paix entre les États Membres et en leur sein. À cet égard, les centres d'information ont un rôle vital et doivent disposer des ressources nécessaires afin que leurs activités soient plus efficaces sur le terrain. En outre, le Département devrait continuer à oeuvrer en faveur de la diversité culturelle et du multilinguisme.

59. La délégation camerounaise fait siennes les principales recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général concernant les progrès accomplis dans la suite donnée aux décisions du Sommet mondial sur la société de l'information au niveau régional et international, le but consistant à édifier une société de l'information inclusive et axée sur les populations et le développement. Elle se félicite également des efforts déployés par les organisations africaines régionales avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique, qui ont abouti à l'adoption, par les États de l'Afrique centrale, d'un cadre de réglementation des technologies de l'information et de la communication, notamment en ce qui concerne la criminalité électronique et la protection des données personnelles.

60. Il est réjouissant que l'Assemblée générale ait reconnu le rôle des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour la

réalisation des OMD, et de leurs applications en ce qui concerne les services de santé locaux. En outre, le Cameroun apprécie le soutien apporté par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la technique (UNESCO) aux différentes initiatives de téléenseignement et attend avec intérêt la réalisation de l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) destinée à renforcer le rôle des nouvelles technologies dans l'agriculture et la sécurité alimentaire.

61. **M. Alzaabi** (Émirats arabes unis) dit que face aux graves problèmes qui se posent actuellement au monde, comme les crises économique, financière et alimentaire et la pandémie de la grippe A (H1N1), qui s'ajoutent aux autres problèmes découlant du changement du climat et de son incidence sur la sécurité, la paix et la stabilité mondiales, il est d'autant plus important que le système des Nations unies diffuse des informations exactes et complètes sur ces problèmes, et qu'il sensibilise la communauté internationale à leurs conséquences.

62. La délégation de l'orateur est persuadée qu'il est particulièrement important d'assurer des courants d'information libres et équilibrés et d'éviter d'utiliser l'information pour exercer des pressions culturelles ou idéologiques. Il réitère l'appel de sa délégation en faveur de l'élaboration d'un code international de déontologie qui aiderait à établir des normes juridiques et morales appropriées, préciserait les responsabilités des gouvernements et des médias, et assurerait l'exactitude, l'objectivité, la transparence et la fiabilité dans le transfert et l'emploi de l'information, le respect des convictions religieuses et de la diversité culturelle et le rejet du fanatisme et de la discrimination raciale et ethnique conformément à la Charte, tout en garantissant le bien-être, la sécurité et la liberté de circulation des professionnels de l'information, notamment dans les zones de conflits et de tension.

63. Il est également vital d'éliminer la « fracture numérique » qui sépare les pays développés et les pays en développement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Dans ce contexte, l'ONU devrait renforcer ses efforts destinés à soutenir ses programmes et ses centres d'information dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, tout en fournissant, en coopération avec les pays développés et les donateurs, une assistance technique aux médias de ces pays, y compris dans le domaine de la formation des

professionnels de l'information afin qu'ils puissent suivre l'évolution mondiale dans ce domaine.

64. Il faut également fournir des ressources financières et techniques et veiller à ce qu'elles soient réparties équitablement entre les services d'information et de traduction, notamment ceux qui travaillent en langue arabe, pour assurer l'observation du principe du traitement égal de toutes les six langues officielles de l'ONU conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, de manière à assurer la traduction de toutes les bases de données figurant sur le site Web de l'ONU, de tous les résolutions et documents, comptes-rendus sténographiques et textes des convention et traités internationaux.

65. Il ne faut ménager aucun effort pour maintenir la qualité des services fournis par le Département de l'information pendant la rénovation des locaux du Siège. En outre, iSeek, le site intranet du Secrétariat, devait être rendu accessible à toutes les délégations et aux missions permanentes des États Membres.

66. Le Département devrait poursuivre ses efforts destinés à rendre publics tous les aspects de la situation en Palestine, en particulier les souffrances toujours croissantes du peuple palestinien sous une occupation israélienne qui se solde de chaque jour par la mort de personnes innocentes et la confiscation et destruction de leurs biens en violation flagrante des principes du droit international. À ce propos, il demande que l'on continue à soutenir le programme annuel de formation des journalistes palestiniens organisé au Siège de l'ONU.

67. Le Gouvernement de l'orateur est persuadé qu'il est souhaitable que ses citoyens soient au courant des affaires régionales et internationales, et il a donc adopté des lois qui protègent la propriété intellectuelle et facilitent l'accès des médias nationaux, y compris ceux du secteur privé, aux moyens de communication les plus modernes, afin qu'ils puissent conduire leurs activités de diffusion de manière plus efficace au service de la société et obtenir un meilleur accès à d'autres civilisations et cultures, tout en veillant à la préservation de la pureté des valeurs, principes et traditions de l'islam.

68. Conformément à sa politique d'ouverture au monde extérieur, son pays a continué à signer une série de conventions et de mémorandums d'accord bilatéraux concernant l'information et la culture, entre autres avec l'ONU, et a renforcé sa participation à des

conférences, colloques, expositions et projets régionaux et internationaux de manière à être associé à l'évolution de la situation mondiale et de participer plus efficacement aux programmes et plans de développement dans le domaine de l'information, y compris les programmes destinés à aider les pays en développement et les pays victimes de conflits et de catastrophes naturelles.

69. Pour terminer, l'orateur exprime l'espoir que les délibérations de la Commission sur ce point de l'ordre du jour faciliteront le renforcement de la coopération internationale en matière d'information, qu'elles ouvriront des voies de communication entre les peuples, qu'elles contribueront à la transparence, à l'équité et à l'impartialité, et qu'elles encourageront une culture de paix, de tolérance et de dialogue entre les civilisations dans l'intérêt des générations futures.

70. **M. Valerio Briceno** (Venezuela) se félicite des travaux du Département de l'information, en particulier durant les délibérations de la session annuelle de l'Assemblée générale plénière. Les stratégies de diffusion de l'information de l'ONU doivent prendre en considération les besoins et circonstances de tous les pays. La délégation vénézuélienne est persuadée qu'il est vital de surmonter les disparités existantes entre pays développés et les pays en développement en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication, et que tous les pays doivent avoir un accès égal aux nouvelles technologies.

71. Une station de télévision régionale, Telesur, a été créée par son pays et d'autres pays sud-américains pour surmonter l'écart existant en matière d'information entre le Nord et le Sud. Elle encourage une nouvelle vision qui reflète la situation réelle dans le monde en développement, notamment dans les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle représente l'expression de la solidarité et de la coopération entre les pays et les peuples et défend le droit à la souveraineté et à l'autodétermination des peuples, en particulier des Palestiniens. En outre, Telesur représente une alternative aux énormes monopoles des communications qui défendent les intérêts des élites nationales et internationales.

72. Toutefois, Telesur se heurte à de nombreux problèmes. Son signal est limité par les sociétés de télévision câblée qui dépendent des monopoles des communications, et ses journalistes sont souvent attaqués. En fait, en collusion avec certains médias

privés du Venezuela, les sociétés médiatiques puissantes mènent une campagne systématique contre Telesur. La République bolivarienne du Venezuela attache une grande importance à la liberté de pensée et d'expression, consacrée par sa Constitution, mais constate un nouveau type de terrorisme : le terrorisme médiatique. Le coup d'État dirigé contre le Président Hugo Chavez en 2002 a été encouragé par les propriétaires des principaux médias nationaux.

73. Le Parlement vénézuélien a adopté une nouvelle loi sur les télécommunications qui garantit à tous les Vénézuéliens l'accès aux communications et à l'information, et qui encourage la participation de la société en général à la gestion des sources de l'information. Le pays est en train de mettre en place un système d'information et de communication démocratique fondé sur la participation.

74. **M. Vidal** (Uruguay) dit qu'en 2008, l'Uruguay a informé la Commission du lancement d'une initiative nationale novatrice financée par le Gouvernement, le « Plan Ceibal », qui constitue la première application du projet « Un ordinateur portable par enfant » du Massachusetts Institute of Technology. Dans le cadre du plan, tous les élèves et tous les instituteurs des écoles publiques du pays, de la première à la sixième année, ont reçu un ordinateur portable : 380,000 appareils au total. Il s'agit principalement de promouvoir les utilisations novatrices des ordinateurs dans les salles de classe, de fournir aux enseignants un soutien technique et une formation, de développer des contenus pertinents, de former des communautés d'apprentissage et d'encourager la participation des familles et de la société en général.

75. Par le biais des élèves des écoles publiques, le programme vise à faciliter l'échange d'informations électroniques et la création de réseaux entre les élèves et leur foyer, en vue de promouvoir l'inclusion numérique et de réduire l'écart existant avec d'autres pays et entre les citoyens du pays lui-même, tout en améliorant l'accès à l'éducation et à la culture. Le programme englobe les personnes souffrant de handicaps physiques, visuels ou intellectuels, qui reçoivent des appareils adaptés spécialement à leurs besoins. Si elles le souhaitent, les écoles privées peuvent participer au programme et acquérir les ordinateurs à faible coût.

76. Cette initiative a provoqué une transformation profonde de l'enseignement et de l'apprentissage qui

créée, dès l'enfance, l'égalité des chances en ce qui concerne l'accès à l'information et aux connaissances essentielles pour l'instauration d'une société plus inclusive et plus égalitaire. Pour cette raison, l'orateur appelle une coopération internationale en faveur de l'accès aux technologies de l'information dans les pays moins développés et les secteurs sociaux.

77. **M. Kanaan** (Observateur de la Palestine) dit que comme le montre la résolution 63/28 de l'Assemblée générale, le Programme spécial d'information sur la question de Palestine bénéficie d'un soutien considérable et sert à rendre la communauté internationale plus sensible au problème palestinien. Le programme encourage l'instauration d'un climat favorable au dialogue et soutient le processus de paix et la fin de l'occupation israélienne de manière à permettre au peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à créer son propre État indépendant ayant Jérusalem comme capitale, et à trouver une juste solution au problème des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

78. L'orateur exprime sa reconnaissance aux États Membres qui ont appuyé le Programme spécial d'information sur la question de Palestine. Les activités du Département concernant l'organisation de séminaires annuels internationaux sur la question de Palestine et la paix au Moyen-Orient, dont le plus récent a eu lieu à Rio de Janeiro en juillet 2009, sont très appréciées. L'orateur propose que le Département envisage de tenir ces manifestations deux fois par an à l'avenir et exprime l'espoir que les expositions analogues à l'exposition permanente sur la Palestine au Siège de l'ONU seront arrangées dans les locaux de l'Organisation à Genève et à Vienne.

79. Il est important de continuer le programme de formation de radiodiffuseurs, journalistes et spécialistes de l'information palestiniens. Leur participation à ces programmes est particulièrement importante malgré les obstacles érigés par Israël en sa qualité de puissance occupante et le blocus injuste imposé contre le territoire palestinien, en particulier à Gaza. À un moment où l'on examine l'importance du rôle d'information dans la promotion du dialogue entre les parties palestinienne et israélienne, et où la communauté internationale s'efforce de relancer le processus de paix et de parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien, Israël continue

ses activités illégales et inhumaines contre le peuple palestinien, y compris les journalistes palestiniens.

80. Cela a été particulièrement manifeste durant la guerre barbare déclenchée par Israël contre les civils à Gaza, où 1400 palestiniens ont été tués, dont cinq journalistes. Israël poursuit sa campagne de répression de la liberté de parole et d'opinion et continue à dissimuler la vérité. Bien que le droit humanitaire international protège les journalistes même pendant les opérations militaires, Israël continue de cibler les journalistes palestiniens qui travaillent inlassablement pour couvrir les événements sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est, les soumettant à de mauvais traitements barbares. Un traitement analogue a été infligé à des journalistes étrangers qui ont suivi l'évolution de la situation dans la terre palestinienne afin de les éloigner de la scène des événements, notamment dans Jérusalem-Est occupé, de manière à les empêcher d'informer le monde extérieur du sort du peuple palestinien.

81. Les pratiques israéliennes représentent une violation flagrante du droit et des coutumes internationaux concernant les droits des personnes et des journalistes. L'orateur invite les médias internationaux et les associations de journalistes à informer le public de l'occupation israélienne inhumaine et illégale et à exercer sur Israël toutes les pressions possibles afin qu'il renonce à ces pratiques et qu'il permette aux journalistes palestiniens et aux correspondants de la presse étrangère de communiquer des informations sur les événements en Palestine.

82. Le rapport de la Mission d'enquête des Nations Unies à Gaza, connu sous le nom de rapport Goldstone, qui a conclu qu'Israël a commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de graves violations du droit humanitaire international, mérite de bénéficier d'une plus grande publicité internationale.

83. L'occupation israélienne continue prive le peuple palestinien de l'accès à des services de communication et à des technologies de l'information modernes, et il ne pourra y avoir aucun développement avant la fin de l'occupation israélienne, y compris l'occupation de Jérusalem Est, du Golan syrien, des fermes d'Al Shab'a, et avant l'instauration d'une paix juste, durable et globale rétablissant la paix et la sécurité, de façon à ce que tous les peuples de la région puissent exercer leurs droits légitimes, y compris leur droit à l'information et à la communication, prendre leur place

dans l'économie mondiale et avoir un emploi, ce qui leur permettrait d'éliminer la pauvreté et garantirait aux générations futures une vie dans la paix et la prospérité.

La séance est levée à 13 heures.